



Rint
Réseau
international
de néologie
et de terminologie

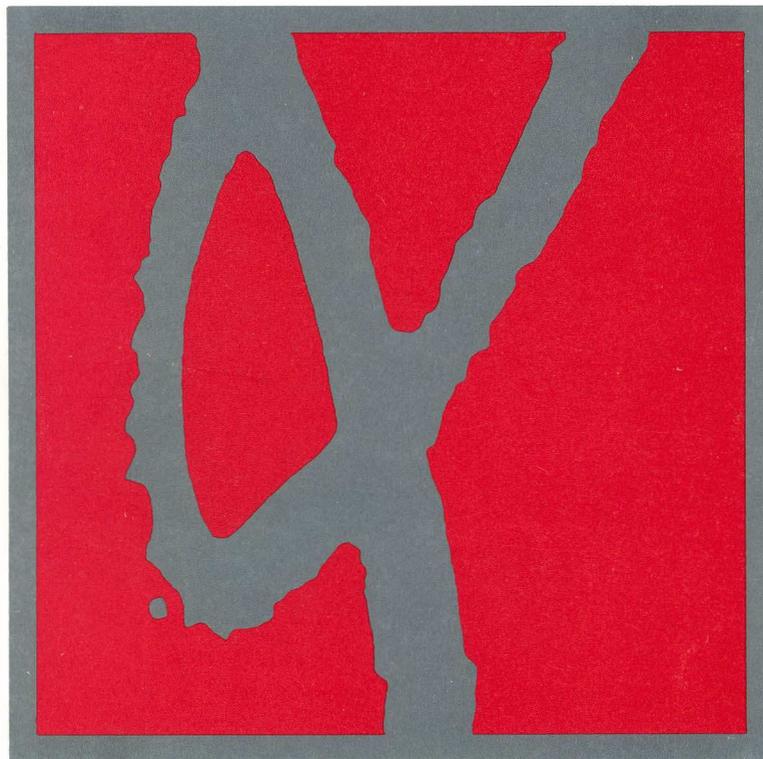
Le Rint : Objectifs et perspectives

1

Revue semestrielle
coéditée par
l'Agence de coopération
culturelle et technique
et la Communauté
française de Belgique.

Mai 1989.

Secrétariat d'État
du Canada
Conseil et Service de
la langue française
(Communauté française
de Belgique)
Commissariat général de
la langue française
(France)
Office de la langue
française (Québec)
Chancellerie de
la Confédération suisse



Terminologies nouvelles

Éditorial

Editorial du professeur *J. Hanse*.
Page 3.

Le Rint

Le Réseau international de néologie et de terminologie : historique et perspectives,
par P. Auger.
Page 4.

Canada

Le module canadien : le Secrétariat d'État du Canada,
par P. Goulet.
Page 10.

Communauté française de Belgique

Le module de la Communauté française de Belgique : le Conseil et le Service de la langue française,
par M. Garsou.
Page 13.

France

Le module français : le Commissariat général de la langue française,
par F. Algardy.
Page 18.

Québec

Le module québécois : l'Office de la langue française,
par J.-M. Fortin.
Page 21.

Suisse

Le module suisse : la Chancellerie fédérale de Berne,
par J.-C. Paillard.
Page 24.

Terminologies du monde

La terminologie dans le monde arabe : le point de vue tunisien,
par Mohamed Maamouri.
Page 26.

En bref

Publications.
Page 28.

Congrès, colloques et séminaires.
Page 28.

Sommaire

Le Réseau international de néologie et terminologie (Rint), issu en 1986 du premier Sommet francophone, a chargé la Communauté française de Belgique de publier ce bulletin officiel *Terminologies nouvelles*.

C'est avec plaisir que le Conseil et le Service de la langue française de cette communauté ont accepté cette responsabilité.

Ce bulletin, semestriel, aura pour mission d'informer le public international des activités du Réseau, mais aussi des besoins et des réalisations en matière terminologique et néologique, à travers le monde francophone, compris dans son acceptation la plus large.

Il a pour ambition d'ailleurs de contribuer à cette solidarité mondiale. Il interviendra, de façon très variée, par des comptes rendus, des informations courantes, des enquêtes et des questionnaires, des essais, des numéros à thèmes.

Ce premier numéro, de simple présentation, veut seulement faire connaître le Réseau, ses origines et son développement, et montrer à quel point il répond à une nécessité, à un désir international.

On y verra la façon dont travaillent les cinq modules (belge, canadien, français, québécois et suisse) qui ont uni fraternellement leurs efforts jusqu'à présent, en attendant que d'autres pays apportent leur concours, hautement souhaité.

*Joseph Hanse,
Président du Conseil de la langue française.*

Éditorial

Le Réseau international de néologie et de terminologie : historique et perspectives

Le signal d'alarme

Ce n'est vraiment qu'à partir des années 60 que l'étude du phénomène de la néologie en langue française commence à intéresser réellement les linguistes et les lexicographes. Les constats ne manquent pas, depuis vingt ans, pour étaler les difficultés, voire l'inaptitude du français à faire face au nouvel enjeu de l'essor technologique. La presse générale et spécialisée en a fait largement état et les colloques n'ont pas manqué pour dénoncer cette situation. Plus encore, les pouvoirs publics ont souvent été mis en cause pour leur désintérêt (ou leur incurie) envers la mise en œuvre de moyens concrets pour remédier à la question. Enfin, la situation qui prévalait, il y a vingt ans, bien loin d'avoir été corrigée, s'est détériorée davantage avec le *boom* technologique et l'ampleur qu'il a pris à compter des années 80. Cette situation s'est traduite par l'accentuation du déficit terminologique du français, année après année. Des chiffres pessimistes vont jusqu'à évaluer ce déficit à près de vingt mille (20 000) termes annuellement. Le signal d'alarme étant donné, il devient de plus en plus évident que des gestes concrets doivent être posés pour un développement terminologique massif et cohérent de la langue française.

Une démarche stratégique

Il ne suffit pas de dire que le français doit relever le défi terminologique des années 80 pour corriger la situation. Seule une organisation panfrancophone de la recherche appliquée en néologie terminologique réunissant les différents partenaires des régions du français peut avoir des effets pondérables sur le développement terminologique du français. L'idée d'un réseau francophone de néologie n'est pas neuve, elle remonte, en fait, au début des années 70. C'est ainsi qu'au mois de novembre 1973, un projet de réseau a été évoqué lors de la tenue des assises de la Commission permanente de coopération franco-québécoise. Il a fallu attendre 1975 pour voir la création d'une amorce de Réseau international francophone de néologie. Ce premier Réseau franco-québécois a diffusé jusqu'en 1985 les résultats de ses travaux dans la collection *Néologie en marche* publiée par l'Office de la langue française (OLF).

En 1986, les chefs d'États et de gouvernements des pays ayant en commun l'usage du français, réunis pour le Sommet de Paris, ont décidé la création d'un nouveau Réseau international de néologie et de terminologie (Rint) pour constituer un départ vers une forme plus moderne de coopération panfrancophone en matière d'aménagement néologique de la langue française. Cette décision a été confirmée lors du deuxième Sommet francophone tenu à Québec au mois de septembre 1987.

Le développement terminologique du français

En considérant quelle fut la période la plus critique pour la langue française, on est amené à situer vers le début des années 80, l'urgence d'un développement terminologique «organisé». On sait que le problème ne réside pas dans le fait que la francophonie soit absente du développement technologique. Bien au contraire, il s'agirait plutôt d'un problème de «volume» qui fait que la concentration de la recherche dans un pays comme les États-Unis tend à rompre tout équilibre et que la plus grande part de l'information scientifique dans le monde utilise l'anglais comme véhicule. Cette concentration amène une rapidité telle dans l'avancement des technologies et leur diffusion, qu'il est devenu très difficile pour une langue comme le français de réagir rapidement et adéquatement à l'invasion des technologies.

Il appert donc que les besoins en développement terminologique de la langue française sont très diversifiés et qu'il faut voir au delà de la simple «création de néologismes en langue française». Si les langues peuvent être aménagées, à plus forte raison les terminologies doivent l'être, elles qui sont des outils dociles et fidèles de la diffusion du savoir spécialisé. Le développement terminologique doit être considéré comme une étape de l'aménagement linguistique, et à ce titre, il doit faire l'objet d'une planification et d'une organisation rigoureuse pour avoir quelque chance de succès.

Le Rint

Structures du réseau

Les modules

Ce Réseau est constitué par des organismes à vocation entièrement ou partiellement terminologique mandatés, à titre exclusif, par des États ou gouvernements qui ont en commun l'usage du français. Ces organismes sont chargés de susciter la participation de groupes nationaux, publics ou privés. Ainsi, chacun de ces organismes membres sera considéré comme la base d'un module constitué par l'ensemble des partenaires dont il aura obtenu la participation.

À ce jour, les États ou gouvernements représentés sont : le Canada, la Communauté française de Belgique, la France, le Québec et la Suisse. Ils sont respectivement représentés par la Direction générale de la terminologie et des services linguistiques (Bureau des traductions, Ottawa), les Service et Conseil de la langue française (Bruxelles), le Commissariat général de la langue française (CGLF-CTN, Paris), la Chancellerie de Berne et l'Office de la langue française (Québec).

Tous les pays partiellement ou entièrement de langue française peuvent être invités à apporter leur contribution aux activités du Réseau, que ce soit par la production de terminologies néologiques, par la diffusion d'informations d'intérêt néologique ou par toute autre forme de contribution à la recherche en néologie. Tout organisme international, public ou privé, qui a une

activité terminologique en langue française peut demander à être rattaché au Réseau.

Historique

L'activité des modules du Réseau doit être organisée et coordonnée. À cette fin, il a été créé au mois de décembre 1985 un Comité d'organisation chargé de la mise en œuvre du Réseau. Le Comité a tenu trois réunions plénières (Paris, mai 1986; Paris, octobre 1986; Bruxelles, avril 1987). Après les deux premières années de fonctionnement, le Comité d'organisation a été remplacé par le Comité d'orientation du Rint, qui est l'organe habilité à prendre les décisions qui engagent la responsabilité du Réseau (art. 7 des statuts). Pour l'instant, le Secrétariat du Réseau est logé au Québec, auprès de l'Office de la langue française qui délègue le Secrétaire et assume les coûts de fonctionnement. Il est prévu que des rencontres régulières s'organisent entre les modules du Réseau de façon à assurer une collaboration internationale suivie.

Au cours de la première année (1986), le Comité d'organisation du Réseau a proposé des structures de fonctionnement, des formules de production, d'échange et de diffusion de données néologiques et a entrepris la préparation des statuts du Réseau. Le premier mandat du Comité a été de mettre sur pied le *Réseau international de néologie et de terminologie*, à la lumière des recommandations et des commentaires issus de l'atelier spécial qui s'est tenu après la clôture du colloque *Terminologie et technologies nouvelles*, le 11 décembre 1985, à Paris-La Défense.

Durant l'année 1987, le Comité d'organisation du Réseau international de néologie et de terminologie a tenu sa dernière réunion plénière à Bruxelles, les 14 et 15 mai. C'est à compter de cette réunion qu'a été créé le Comité permanent d'orientation du Réseau. Plusieurs résultats peuvent être portés au compte de la rencontre de Bruxelles.

Il faut d'abord mentionner que c'est

à cette occasion que la nouvelle appellation *Réseau international de néologie et de terminologie (Rint)* a été arrêtée définitivement. À l'approche de la Deuxième réunion des chefs d'État et de pays ayant en commun l'usage du français (Sommet francophone de Québec, 1987), le Comité s'est défini des priorités de travail. C'est ainsi que, dans le cadre des travaux du Sous-comité québécois des industries de la langue, le Secrétaire a déposé un rapport complet touchant le Réseau international de néologie et de terminologie et présentant ses objectifs, son mode de fonctionnement et ses besoins en termes de développement et de financement pour les trois années à venir.

D'autres résultats ont marqué la réunion de Bruxelles, comme la mise au point du *Questionnaire d'inventaire des besoins en néologie* et la présentation de plusieurs projets pour 1987-1988, tels la publication de bibliographies touchant le phénomène de la néologie en langue française, la publication d'un vocabulaire de la robotique, le démarrage de projets terminologiques dans les domaines de l'intelligence artificielle et de l'innovation dans l'industrie automobile pour ne citer que les principaux. D'autres questions, plus générales, ont également été amorcées ou poursuivies à Bruxelles, touchant le développement international du Réseau, sa méthodologie de travail, l'élaboration de programmes de formation et la tenue de stages, de même que le développement d'outils technologiques comme soutien aux travaux du Réseau.

Il est utile d'ouvrir ici une parenthèse pour exposer les résultats concrets obtenus en faveur du Réseau lors du Sommet francophone de Québec. Le Sommet de Québec a été l'occasion du lancement de trois publications sous le label du Réseau : *Inventaire des travaux de terminologie en cours (OLF)* élaboré grâce à une collaboration étroite entre les quatre modules du Réseau, *Terminologie des pluies acides* (Secrétariat d'État du Canada), deux lexiques français-kinyarwanda présentant la *Terminologie de la fabrication de la bière de sorgho et la fabrication du vin*

de banane et réalisés par M. Léon Mugesera, professeur à l'Université nationale du Rwanda et publiés par le Secrétariat d'État du gouvernement canadien. Une quatrième publication effectuée sous l'égide du Réseau n'a pu voir le jour à l'occasion du Sommet de Québec, il s'agit d'une *Bibliographie linguistique de la néologie* couvrant la période 1975-1985 réalisée conjointement par l'Université Laval et l'OLF et qui est parue au mois de décembre 1988.

Enfin, la première réunion du Comité d'orientation du Rint qui s'est tenue à Paris les 7 et 8 décembre 1987 peut être qualifiée de stratégique en ce que plusieurs questions touchant la structure du Réseau ont pu y être discutées à fond. Le Secrétaire a présenté pour discussion, à cette occasion, un premier projet des *Statuts* du Rint. Il faut ici signaler un autre fait important qui découle de la réunion de Paris : le Comité a adopté à l'unanimité une résolution visant à créer un module suisse au sein du Réseau. De plus, il a été également abondamment discuté de l'urgence de développer l'axe nord-sud du Réseau en 1988 tel que prévu initialement. Le Comité s'est donné comme priorité l'ouverture de deux modules africains du Réseau en 1988.

Les activités du Rint

Programme prioritaire

De façon à ce qu'il puisse jouer son rôle de coordination des travaux et des recherches en néologie conduites dans l'ensemble de la francophonie, le Rint doit mener les actions suivantes sur une base permanente :

Inventaire des besoins
Dresser un inventaire des besoins néologiques communs à tous les membres du Réseau. Cet inventaire devra s'appuyer sur les données fournies par chaque module.

Inventaire des ressources
Dresser dans un premier temps un inventaire des ressources humaines (personnes, groupes susceptibles de s'associer à un module du réseau) qui œuvrent dans le domaine de la néologie et de la terminologie. Cet inventaire ne comprendra pas seulement l'identification de terminologues ou d'organismes de terminologie, mais également la recherche de spécialistes et de diverses institutions techniques ou scientifiques impliqués dans la création néologique. Le Comité doit également veiller à dresser un inventaire permanent des ressources documentaires en néologie et en terminologie : travaux récents publiés et en cours. Chaque module du Réseau devra se donner les moyens d'obtenir des données à jour sur ce point, à l'aide d'un instrument commun mis au point par les modules du Réseau.

Information

Diffuser toute l'information disponible sur la recherche en néologie et en terminologie, sur les différents programmes de travail de chaque module du Réseau. Il va de soi que les modules fournissent au Secrétaire toutes les informations susceptibles d'être diffusées dans les pays membres du Réseau.

Méthodologie de travail

Mettre au point puis diffuser au sein du Réseau les normes méthodologiques minimales établies notamment lors de colloques internationaux antérieurs afin d'assurer, d'une part, la qualité des travaux qui seront entrepris et, d'autre part, de conférer à ces derniers une homogénéité qui facilitera les échanges éventuels de données terminologiques entre différentes équipes de travail du Réseau. Ce volet est complété par une réflexion commune sur l'utilisation des nouvelles technologies informatiques dans le processus de recherche en terminologie néologique.

Formation

Envisager la mise au point d'outils didactiques nécessaires à la formation des terminologues associés aux travaux du Réseau et étudier les différentes possibilités de dispenser cette formation à l'échelle du Réseau (p.ex. : mise sur pied dans les modules de structures d'accueil pour des stagiaires, élaboration de didacticiels ou de leçons accessibles par des moyens électroniques).

Rapport d'activités de l'année 1988

La deuxième réunion du Comité d'orientation du Rint a été tenue à Québec, les 3, 4 et 5 octobre 1988, à l'invitation de l'OLF. Un des points marquants de cette dernière réunion a été la finalisation du projet des statuts du Réseau.

Pour l'année 1988, les résultats suivants ont été atteints :

Inventaire des ressources et des besoins de la francophonie en matière de recherche terminologique et néologique - *Inventaire des besoins* : la préparation de l'enquête a été complétée et les divers modules ont terminé la cueillette des données pour la fin de l'année, de façon à permettre leur publication pour le Sommet de Dakar, au printemps 1989.

Les résultats de l'enquête pourront être comparés avec ceux de l'inventaire des travaux de terminologie en cours afin de vérifier si la production de ces travaux francophones est bien orientée;

- *Inventaire des travaux et projets de terminologie en cours* : la publication d'un deuxième inventaire a pu être complétée par l'OLF. Le lancement de l'inventaire a eu lieu simultanément à Montréal et à Paris lors de la tenue du colloque;

- *Terminologie et industries de la langue*, au mois de janvier.

- *Inventaire des travaux publiés* : l'inventaire des travaux publiés a été poursuivi en 1988 et les résultats de ces travaux sont disponibles par le biais du programme *Inventaire de la BTQ*;

- *Bibliographie de la néologie* : une première mise à jour de la bibliographie linguistique de la néologie a été conduite en collaboration avec l'Université de Laval et publiée par l'OLF, à la fin de l'année.

Productions terminologiques et néologiques

- *Terminologie de la robotique* : les travaux en ce domaine ont été poursuivis par les modules conformément au plan d'action;

- *Terminologie de l'intelligence artificielle* : la poursuite de la collaboration intermodules aura permis au Secrétariat d'État du Canada de publier une deuxième édition de son *Vocabulaire de l'intelligence artificielle*;

- *Terminologie de la mécanique automobile* : ce projet qui demeurera sous l'égide du Réseau selon les modalités nouvelles a été reporté en 1989.

Support technologique des travaux du Rint

L'année 1988 aura permis de relier les modules du Rint grâce à l'implantation

de télécopieurs, facilitant par là l'échange de documents de travail. Un nouveau projet touchant le dépouillement terminologique assisté par ordinateur (collaboration entre l'OLF et Centre d'ATO de l'UQUAM) a été amorcé. Il a été retenu aux fins de financement par le Réseau des industries de la langue.

Formation et stages en terminologie
Le Réseau des industries de la langue a mis à la disposition du Rint des sommes d'argent pour conduire certaines actions de formation en terminologie et en néologie avant le Sommet de Dakar.

Bulletin du Réseau

La partie belge, chargée de la préparation et de la rédaction du bulletin du Rint *Terminologies nouvelles*, a présenté deux maquettes lors de la réunion de Québec. Ce bulletin est avant tout un moyen de faire connaître les travaux du Rint auprès d'un public ciblé.

Élargissement du Réseau à la francophonie du Sud

Des efforts ont été consentis pour la création de deux modules en Afrique (Maghreb et Afrique noire) en 1989.

Organisation d'un séminaire sur la méthodologie de travail du Rint
Ce séminaire devrait se tenir au printemps 1989, à l'école de Talence (Bordeaux), avec le concours de l'ACCT.

Projet du *Dictionnaire des organismes interafricains utilisant le français* (CTN, Paris).

Programme de travail pour 1989

Projets d'inventaires

- *Inventaire des besoins terminologiques* : publication d'un premier rapport en 1989 (sous la responsabilité de l'OLF, Québec);

- *Inventaire des travaux publiés* : poursuite du programme BTQ (OLF, Québec);

- *Bibliographie linguistique de la néologie* : élaboration d'une deuxième mise à jour

en collaboration avec l'Université de Laval et le CNT, pour publication en 1989.

Projets de terminologie

- *Terminologie de la robotique* : poursuite des travaux et publication en 1989 (OLF, Québec);

- *Terminologie de l'intelligence artificielle* : poursuite des travaux et publication en 1989 (Bureau des traductions, Ottawa);

- *Terminologie de la mécanique* : amorce des travaux en 1989 (OLF, Québec);

- *Terminologie de la mécanisation forestière* : mise à jour pour 1989 (OLF, Québec);

- *Terminologie de l'ozone* : publication en 1989 (Bureau des traductions, Ottawa);

- *Terminologie de l'EIAO* : enseignement intelligemment assisté par ordinateur (Bureau des traductions, Ottawa);

- *Terminologie de la désertification* (Bureau des traductions, Ottawa);

- *Dictionnaire des organismes interafricains utilisant le français* : publication du Cilf en 1989 (CTN, Paris);

- *Dictionnaire technique français* : publication en 1989 (CTN, Paris).

Autres activités

- Publication de deux numéros du bulletin du Rint *Terminologies nouvelles* (Service de la langue française, Bruxelles);

- Mise au point d'une politique de publication pour le Rint, projet conjoint Ottawa/Québec;

- Mise au point d'un prototype de logiciel de dépouillement terminologique assisté par ordinateur sous la responsabilité de l'OLF, en collaboration avec le Centre d'ATO (UQUAM);

- Tenue d'un séminaire de méthodologie (OLF, Québec);

- Tenue de deux réunions du Comité d'orientation du Rint.

Pierre Auger,
Secrétaire général du Rint,
Université Laval.

Statuts du Réseau

Les statuts ont été adoptés sous leur forme définitive lors de la deuxième réunion du Comité d'orientation tenue à Québec, au mois d'octobre 1988. Les statuts définissent de façon précise la structure du Réseau, ses modalités de fonctionnement, les modalités de participation des Etats francophones au Réseau, les rôles du Comité d'orientation et les responsabilités du Secrétariat.

Les membres fondateurs du Réseau international de néologie et de terminologie en langue française (ci-après Rint), à savoir :

- l'Office de la langue française du Québec;
 - le Bureau des traductions du Secrétariat d'État, Ottawa;
 - le Commissariat général de la langue française, Paris;
 - le Conseil de la langue française et le Service de la langue française du Ministère de la Communauté française, Bruxelles;
 - la Chancellerie fédérale de la Confédération suisse, Berne;
- réunis à Québec le 4 octobre 1988 arrêtent les statuts suivants :

Chapitre 1er : Objectifs

Article 1 : Objectifs généraux

Le Rint poursuit les objectifs suivants :

- a) adapter la langue française à l'expression de la modernité scientifique et technique;
- b) fournir aux francophones les outils d'expression dont ils ont besoin dans les domaines nouveaux, notamment des sciences et des techniques;
- c) instaurer une concertation entre pays et communautés francophones en matière de création terminologique;
- d) favoriser, parallèlement au développement du français, le développement des langues nationales dans l'espace francophone du Sud.

Article 2 : Objectifs spécifiques

Les objectifs spécifiques du Rint peuvent être définis comme suit :

- a) stimuler et organiser la création terminologique en langue française, en suscitant, coordonnant et diffusant les travaux de néologie et ceux touchant l'aménagement terminologique dans les diverses communautés francophones;
- b) répertorier les terminologies nouvelles, recenser les néologismes, analyser les matériaux terminologiques de

base et diffuser le résultat des travaux;

- c) contribuer à l'uniformisation et à la normalisation des terminologies nouvelles et favoriser ainsi leur implantation au sein de la francophonie;
- d) assurer la circulation de toute forme d'information touchant la néologie et l'aménagement terminologique du français;
- e) favoriser et amplifier la réflexion théorique et méthodologique en matière de néologie;
- f) favoriser la formation en néologie et en terminologie des spécialistes susceptibles d'être des agents de production ou de diffusion;
- g) promouvoir la formation de terminologues en matière de recherche néologique, plus particulièrement dans les pays ou États de la francophonie du Sud.

Chapitre 2 : Membres

Article 3 : Membres de droit

1. Sont membres de droit les membres fondateurs énumérés dans le préambule et représentant à titre exclusif leur État ou leur gouvernement.

2. Peuvent demander à adhérer au Rint en qualité de membres de droit, des organismes à vocation entièrement ou partiellement terminologique, qui sont mandatés à titre exclusif par un État ou un gouvernement des pays ayant en commun l'usage du français. Ils adressent à cet effet une demande officielle au Secrétaire général qui l'examine et communique son préavis au Comité d'orientation. Celui-ci statue sur l'admission.

Article 4 : Membres associés

Tout organisme international, public ou privé, qui exerce une activité terminologique en langue française peut demander son rattachement au Rint en qualité de membre associé, mais sans droit de vote; l'article 3, 2e alinéa, 2e phrase, s'applique par analogie à la procédure d'admission.

Chapitre 3 : Siège, organes et fonctionnement

Article 5 : Siège

Le siège du Rint est celui de son secrétariat général.

Article 6 : Modules

1. Chaque membre de droit s'engage à créer un module de néologie et de terminologie et à en assurer la coordination. Le membre de droit peut mandater un organisme de son choix pour assurer la coordination du module.

2. Les modules, constitués d'un ensemble d'institutions publiques ou privées ou de groupes de travail, sont des agents de production ou de diffusions néologiques chargés par les membres de droit de la mise en œuvre des activités inscrites au programme du Rint.

3. S'agissant de la production terminologique et néologique et des échanges de données, les membres du Rint s'engagent à respecter et à faire respecter par les modules les normes méthodologiques et les règles de présentation arrêtées par le comité d'orientation.

Article 7 : Comité d'orientation

1. Le comité d'orientation constitue l'Assemblée générale du Rint.

2. Il se compose d'un représentant par membre de droit et du Secrétaire général qui y siège avec voix consultative.

3. Le comité d'orientation

prend ses décisions à la majorité des voix et statue valablement lorsque deux tiers au moins des membres de droit sont présents. L'article 9, 2e alinéa est réservé.

4. Le comité d'orientation :

- a) définit le cadre annuel des activités du Rint;
- b) assure le suivi des projets et leur évaluation;
- c) engage les actions nécessaires au développement du Rint;
- d) statue sur l'admission et l'exclusion de membres.

5. Il est seul habilité à prendre les décisions qui engagent les responsabilités du Rint.

6. Le comité d'orientation se réunit deux fois l'an dans l'un des pays représentés au sein du Rint. Les membres de droit ne peuvent déléguer plus d'un représentant aux réunions. Toutefois selon les nécessités, les représentants pourront se faire accompagner d'experts (2 au maximum par représentant) qui auront voix consultative.

7. Les membres associés sont invités à assister avec voix consultative aux réunions du comité d'orientation.

8. Le comité d'orientation élit à chaque réunion son président de séance.

Article 8 : Secrétariat et Secrétaire général

1. Le secrétariat est assuré pour une période de trois ans par un des membres de droit élu par le comité d'orientation. Celui-ci ne peut reconduire ce mandat qu'une seule fois et pour une période de même durée. Le membre de droit qui assume le secrétariat nomme le

Secrétaire général avec l'accord des autres membres de droit.

2. Le Secrétaire général du Rint assiste le comité d'orientation. Il a en particulier pour tâches :

- a) de préparer l'ordre du jour et d'établir les procès-verbaux des réunions du comité d'orientation;
- b) de collecter et diffuser l'information intéressant l'ensemble du Rint;
- c) de prendre les contacts nécessaires au développement du Rint;
- d) de présenter au comité d'orientation les demandes d'admission.

Chapitre 4 : Dispositions diverses et finales

Article 9 : Amendements

1. Toute proposition d'amendement aux présents statuts sera communiquée au secrétariat général, à l'ensemble des membres de droit et à tous les membres associés, trois mois au moins avant la réunion du comité d'orientation la plus proche.

2. Le comité d'orientation statue sur les propositions d'amendement à la majorité des deux-tiers.

3. Les amendements adoptés entrent en vigueur immédiatement.

Article 10 : Exclusion du Rint

L'absence non excusée d'un membre de droit à deux réunions consécutives du comité d'orientation constitue un motif suffisant d'exclusion.

Article 11 : Retrait

1. Tout membre de droit et tout membre associé qui entend se retirer du Rint doit en aviser le Secrétaire général trois mois à l'avance.

2. Le comité d'orientation prend acte du retrait.

Article 12 : Entrée en vigueur

Les présents statuts doivent être adoptés à l'unanimité. Ils entreront en vigueur lorsque l'ensemble des membres de droit du Rint auront notifié leur approbation au Secrétaire général.

Le module canadien : le Secrétariat d'État du Canada

Ln'est guère étonnant que le Canada, pays bilingue et multiculturel, compte deux modules au sein du Réseau international de néologie et de terminologie (Rint). L'intérêt pour les travaux de terminologie, tant au Québec qu'ailleurs au Canada, remonte à plusieurs décennies. Les besoins en francisation et en traduction ont créé une importante demande d'outils terminologiques adaptés aux exigences de la société canadienne. Ainsi, retrouvons-nous au Canada deux des cinq grandes banques de terminologie existantes : la banque *Termium* et la Banque de terminologie du Québec. Le Québec fut d'ailleurs à l'origine de la mise sur pied du premier réseau de néologie en langue française en 1975.

Origine et composition

La création du module canadien remonte à 1983. Les modules québécois et canadiens s'associèrent alors pour mener à bien des recherches néologiques portant sur les pluies acides. Par la suite, le module canadien, par l'implication de son chef d'alors, Monsieur Winston Wells, prit une part active en 1986 et en 1987 à la restructuration du Réseau de néologie. Ces changements découlaient de la volonté des participants au premier sommet francophone, tenu à Paris en

février 1986, de doter la francophonie d'un organisme capable de coordonner et de susciter les travaux de mise à jour du vocabulaire français dans les domaines techniques et scientifiques.

Il faut savoir au départ que les Canadiens d'expression française sont majoritairement concentrés au Québec. Cette province compte 6 700 000 habitants dont 5,7 millions sont francophones (85%). Le reste du Canada renferme un million de francophones, dont près de 500 000 sont en Ontario (5,3%) et 240 000 au Nouveau-Brunswick (34%). Le Québec compte donc plus de 85% de la francophonie canadienne. Celle-ci représente 25% de la population du pays.

Le module canadien du Rint a pris racine à la Direction de la terminologie et des services linguistiques (DTSL) du Bureau de la traduction du gouvernement canadien. Un des mandats confiés à ce ministère est d'assurer les services de traduction, d'interprétation et de terminologie à l'ensemble de l'administration fédérale canadienne. Le Bureau, qui fut créé en 1934, compte près de 1 400 employés, dont environ 130 à la DTSL et fait partie du Secrétariat d'État. Ce ministère comprend plusieurs grands secteurs dont celui des langues officielles et de la traduction. Le Bureau joue un rôle important dans l'application de la politique linguistique canadienne au sein de l'administration fédérale. La Direction des traductions multilingues permet aussi au gouvernement canadien de communiquer efficacement en différentes langues, tant au pays qu'à l'étranger. Le

Bureau traduit chaque année plus de 200 000 textes équivalant à 2 000 ouvrages de 500 pages chacun. Plus de 80% des traductions se font de l'anglais vers le français. Le service d'interprétation fournit durant la même période plus de 12 000 jours-interprètes. Il s'agit d'un des plus importants organismes du genre au monde.

Forte de ses nombreuses années d'expérience en recherche terminologique comparée, la Direction de la terminologie et des services linguistiques est bien placée pour apporter une contribution valable aux activités du Rint. Malgré une réduction sensible de ses effectifs depuis quelques années, la DTSL (il n'y a pas si longtemps, la DGTSL) peut encore compter sur la présence et la compétence d'une cinquantaine de terminologues répartis entre Hull, Ottawa, Montréal et Québec. Ces terminologues partagent leur temps entre les travaux ponctuels, la recherche thématique, la préparation de publications, la mise à jour de *Termium* et la formation de stagiaires. Ainsi, pour les douze mois du dernier exercice, les terminologues de la DTSL ont reçu, par le service des consultations téléphoniques, des demandes de recherche pour plus de 80 000 termes. À cela s'ajoutent 20 000 demandes touchant les appellations et traitées par quatre documentalistes, ainsi que 18 000 demandes portant sur la grammaire et la rédaction, tant en français qu'en anglais, travail assuré par quatre linguistes-conseils. Les mises à jour de la banque ont atteint le chiffre de 126 000 et les vocabulaires et lexiques publiés sont au

Canada

nombre d'une quinzaine. La clientèle desservie par les services de terminologie de la DTSL est très variée : traducteurs et fonctionnaires de l'État, traducteurs indépendants ou faisant partie d'un bureau de traduction privé, services de traduction des administrations provinciales et municipales, hôpitaux, universités, sociétés d'État, entreprises privées, grand public.

Jusqu'à maintenant, le rôle de la DTSL au sein du module canadien du Rint a été déterminant. Il faut noter qu'il n'existe nulle part ailleurs au Canada un organisme voué à la recherche terminologique comptant un aussi grand nombre de professionnels de la terminologie. Néanmoins, une collaboration avec des terminologues œuvrant dans les bureaux de traduction des gouvernements du Nouveau-Brunswick et de l'Ontario ou ailleurs au Canada est tout à fait envisageable.

Réalisations

Malgré son jeune âge, le module canadien du Rint a à son crédit plusieurs réalisations. Ainsi, à l'occasion de la tenue du sommet francophone de Québec les 3, 4 et 5 septembre 1987, le module a procédé au lancement de plusieurs publications terminologiques dont le *Vocabulaire des pluies acides et de la pollution atmosphérique*. Le module canadien a aussi permis la publication de deux vocabulaires préparés par Monsieur Léon Mugesera, professeur à l'Université nationale du Rwanda. Ces vocabulaires trilingues (kinyarwanda-français-anglais) portent sur la fabrication de la bière de sorgho et la vinification de la banane au Rwanda. Le module canadien a également fourni une contribution substantielle à la préparation de l'*Inventaire des travaux en cours et des projets de terminologie* lancé par le module québécois à la même occasion. Toujours

dans le cadre du sommet de Québec, le module canadien avait de plus préparé un numéro spécial de l'*Actualité terminologique* portant sur les efforts de francisation du vocabulaire de la *common law* au Canada. À l'été 1988, le module canadien, tout comme les autres modules, a participé à la préparation de la deuxième édition de l'*Inventaire des travaux en cours et des projets de terminologie*. Enfin, dans le domaine de la robotique, le module canadien a apporté son soutien au module québécois en vue de la réalisation d'un vocabulaire dans ce domaine de pointe.

Le module canadien s'est vu confier la mission de coordonner les activités entourant la production d'un inventaire faisant état des besoins en néologie et en terminologie chez les membres du Rint. Chaque module est responsable de recueillir chez lui les données pertinentes. Le module canadien verra à présenter les résultats de l'enquête dans un rapport qui, nous l'espérons, sera déposé avant la tenue du prochain sommet francophone à la fin de mai 1989, à Dakar. Toujours dans le domaine des inventaires, le module canadien, par l'intermédiaire de la Banque internationale d'information sur les États francophones (BIEF) du Secrétariat d'État, collabore étroitement avec le module québécois à la réalisation de l'*Inventaire des travaux publiés et des travaux à diffusion restreinte*. Cette activité, dirigée par l'Office de la langue française du Québec, viendra compléter les données des deux autres inventaires.

En ce qui concerne les travaux proprement néologiques, le module canadien a actuellement en chantier des recherches portant sur l'intelligence artificielle et sur la couche d'ozone. Madame Silvia Pavel, terminologue de la DTSL en poste à Hull, est occupée à préparer le *Dictionnaire français-anglais de l'intelligence logicielle*. Cet ouvrage comprendra plus d'un millier de notions définies en français. Chaque vedette principale française aura un ou plusieurs équivalents en langue anglaise. Des notes, des renvois et un index anglais seront aussi présents. Cette publication

entend mettre en évidence le processus de créativité lexicale du français dans le domaine de l'IA. Denis Rivard, terminologue de la DTSL en poste à Montréal et auteur de la publication sur les pluies acides dont nous avons fait mention un peu plus haut, compte, quant à lui, nous présenter les particularités langagières propres à l'étude de la couche d'ozone et aux mesures prises pour la protéger. Le *Vocabulaire français-anglais relatif à la couche d'ozone* comprendra plus de trois cents notions définies en français avec des équivalents en langue anglaise. Ces travaux seront présentés au public à l'occasion du sommet de Dakar de mai 1989.

Projets du module canadien

Au moment où ces recherches progressent, d'autres travaux sont déjà en gestation au sein du module canadien. Ainsi, la terminologie française se rapportant à la production d'objets fractals, ces merveilleux dessins aux formes étranges et aux teintes variées produits à l'aide d'un ordinateur, sera étudiée par Madame Pavel à la demande d'un spécialiste canadien du domaine. Monsieur Raymond Pepermans, terminologue de la DTSL en poste à Hull, connu pour ses nombreux articles dans l'*Actualité terminologique*, entend se pencher sur la production néologique dans le domaine des sciences humaines. D'autres travaux en néologie seront entrepris au cours des mois et des années à venir, selon la disponibilité des ressources du moment.

Autres travaux de la DTSL

Il va sans dire que la Direction de la terminologie et des services linguistiques du Secrétariat d'État du Canada, en plus de mener des travaux en néologie, doit répondre à une demande de service considérable. Son

rôle, qui consiste d'abord à fournir à l'administration fédérale la terminologie française et anglaise dont celle-ci a besoin, l'amène à entreprendre de nombreuses recherches dans une foule de disciplines pour le compte de traducteurs, rédacteurs et autres fonctionnaires qui font appel à ses services. Nous avons mentionné plus haut l'importance des travaux ponctuels et des mises à jour de *Termium*. Il ne faut pas oublier de souligner tout le volet publication qui occupe une place de choix au plan de travail de la DTSL. La liste des publications terminologiques du Secrétariat d'État comprend déjà plusieurs dizaines de titres parus. De nombreux lexiques et vocabulaires sont actuellement en préparation. Plusieurs seront publiés au cours de 1989 et de 1990 dans des domaines tels que les additifs alimentaires, l'administration, l'agriculture, les assurances, l'architecture et le génie, la finance (banques, bourse), la céramique industrielle, l'éditique, l'emballage, la formation et la technologie éducative, l'immobilier, les hélicoptères, la muséologie, le transport des marchandises dangereuses, le conditionnement de l'air, les armes légères, l'intelligence artificielle, le droit des biens (*common law*), le génie enzymatique, les industries graphiques, etc. Il est possible d'obtenir des renseignements sur ces travaux ainsi que la liste des ouvrages parus en s'adressant à la Division des services à la clientèle, Direction de la terminologie et des services linguistiques, Secrétariat d'État du Canada, Ottawa, Canada, K1A 0M5.

La Direction de la terminologie et des services linguistiques entretient des relations avec plusieurs universités, associations et entreprises tant au Canada qu'à l'étranger. Grâce principalement au réseau *Termium* (319 points d'accès : 287 au Canada et 32 à l'étranger) et à la diffusion de ses publications, dont l'*Actualité terminologique*, la DTSL participe à de nombreux échanges : documentation, terminologies, spécialistes, etc. Le Secrétariat d'État du Canada apporte aussi son soutien à des

organismes tels l'Iso, l'Otan, le Cifl, Infoterm et bien d'autres. Il en va de même pour les associations professionnelles de traducteurs, interprètes et terminologues que l'on retrouve au Canada et ailleurs. Tout ceci permet à la DTSL de jouer un rôle important dans la production et la diffusion d'outils terminologiques qui servent non seulement aux Canadiens des deux communautés linguistiques, mais aussi à tous ceux et celles qui, en Europe, en Afrique, aux États-Unis et ailleurs dans le monde, s'intéressent à la terminologie.

Il faut aussi mentionner que la DTSL est responsable de la préparation et de la correction des examens de recrutement et d'accréditation des traducteurs embauchés par le Bureau ou à contrat avec celui-ci. Au cours du dernier exercice, près de 2 000 examens ont été corrigés. La DTSL gère également un système d'évaluation continu des traductions faites pour le compte du Bureau. Pas moins de 760 textes ont été scrutés au cours du dernier exercice financier. Enfin, la DTSL assure la formation et le perfectionnement des traducteurs, interprètes et terminologues du Bureau. Près de 1 600 jours-personnes ont ainsi été consacrés à cette activité d'avril 1987 à mars 1988.

Les besoins et les ressources

A

l'été 1987, les responsables du module canadien ont effectué une enquête sur les besoins en terminologie française et sur les ressources disponibles au sein du module. Un premier questionnaire a été envoyé à 766 traducteurs des secteurs public et privé, le groupe le mieux placé au sein du module canadien pour transmettre ce genre de données. Au total, 249 traducteurs ont répondu à l'appel, soit un

taux de réponse de 33%. Un deuxième questionnaire, quelque peu différent, a été envoyé au même moment à 23 organisations susceptibles d'avoir des besoins précis en terminologie française en dehors d'un contexte traductionnel. Les données détaillées de cette enquête de même que les données provenant des autres modules du Rint seront publiées dans la seconde moitié de 1989 sous la forme d'un rapport faisant état des besoins et des ressources au sein du Réseau de néologie.

Comme nous avons voulu le faire ressortir, la participation du module canadien aux activités du Rint est importante. Il en est de même des travaux terminologiques qu'effectue la DTSL en dehors du cadre du Réseau. Le Canada, par nécessité, s'est intéressé très tôt à la recherche terminologique. Il s'est aussi doté de puissants outils de diffusion. Le module canadien peut compter sur un important réseau de distribution de ses produits terminologiques, tant au Canada qu'ailleurs dans le monde. Ainsi, la production du Réseau international de néologie et de terminologie est assurée de trouver en *Termium*, que ce soit en direct ou par l'intermédiaire du disque optique, un véhicule de propagation à la fine pointe. Riche d'un contenu qui dépasse les 900 000 fiches, soit près de 3 000 000 de termes, et d'un réseau qui compte plus de 300 points d'accès (1 550 000 interrogations d'avril 1987 à mars 1988), la banque de données linguistiques *Termium* est là pour aider le Rint à atteindre ses objectifs de promotion et de diffusion du français.

Pierre Goulet,
Secrétariat d'État du Canada,
Langues officielles et traductions.

Le module de la Communauté française de Belgique : le Conseil et le Service de la langue française

La Communauté française de Belgique participe, depuis fin 1985, au Réseau international de néologie et

terminologie par l'intermédiaire de ses deux organismes officiels chargés de promouvoir et de défendre la langue française : le Conseil de la langue française et le Service de la langue française.

Toutefois, avant de définir plus précisément le rôle de ces organismes, il nous paraît utile de rappeler le contexte socio-politique dans lequel ils s'inscrivent. La fédéralisation de l'État belge, amorcée en 1970, fixée par la révision de la Constitution de 1980 et renforcée par une nouvelle révision en 1988, a permis la création de nouvelles réalités institutionnelles, dont les Communautés (1), qui possèdent des compétences propres, notamment pour les matières culturelles.

Au terme de ce processus, la responsabilité de l'Exécutif et du Conseil de la Communauté française de Belgique est entière en matière de promotion, de défense et d'illustration de la langue française. Ces missions figurent d'ailleurs en tête des matières culturelles définissant la Communauté française, et ne sont plus du ressort du gouvernement. L'enjeu est important, puisque le français est la langue maternelle des Wallons et

des Bruxellois francophones, ce qui fait environ une population de 4 500 000 personnes (2).

Il fallut pourtant attendre le 25 février 1985 pour que la Communauté française soit dotée de deux organismes chargés de défendre et de promouvoir sa langue : *le Conseil et le Service de la langue française*. Cette décision de l'Exécutif de la Communauté française visait à dépasser le cadre traditionnel de la défense de la qualité de la langue. Elle voulait, au contraire, situer la problématique de la langue dans une perception plus large, tenant compte aussi des aspects économiques, technologiques, sociaux, culturels et politiques de la langue. Elle répondait à une double demande, à la fois sur le plan interne et sur le plan externe.

Au niveau interne, le problème de la dégradation de la qualité de la langue était posé, ainsi que celui de l'influence croissante de l'anglo-américain. Des actions en faveur de la langue existaient certes, mais de manière sporadique et dispersée. Il semblait dès lors important qu'en Belgique romane une structure permanente puisse être habilitée à cerner la problématique, à proposer les mesures nécessaires et à veiller à leur exécution.

Au niveau externe, la France et le Québec, par l'intermédiaire de leurs organismes linguistiques chargés de la défense de la langue, souhaitaient établir avec la Communauté française de

(1) La révision de la Constitution de 1980 a créé trois Communautés (la Communauté française, la Communauté flamande et la Communauté germanophone), ainsi que trois Régions (la Région wallonne, la Région flamande et la Région bruxelloise). Signalons que les Communautés sont compétentes pour les matières culturelles et «personnalisables» depuis 1980, et pour tout ce qui a trait à l'enseignement et à la recherche scientifique, depuis fin 1988.

(2) En y incluant les francophones de la périphérie bruxelloise, des Fournons et de la Flandre. Signalons aussi qu'en Belgique, le français est la langue seconde pour 1 300 000 personnes environ, selon les chiffres cités par le rapport sur *L'état de la francophonie dans le monde* - Documentation française - Paris 1985, et que le français est la deuxième langue habituellement choisie dans les écoles des Communautés flamande et germanophone.

Communauté française de

Belgique

Le Service de la langue française

Belgique des relations de coopération linguistique, notamment en matière de terminologie ou d'industrie de la langue. Il apparaissait important qu'un organisme officiel puisse rassembler les informations éparses en ces domaines et être le répondant auprès de ces institutions.

Au delà de ces domaines, il faut enfin insister sur le fait que la langue française est un enjeu important pour la Communauté française de Belgique puisqu'elle constitue à la fois l'élément de base de son identité et la chance de participer à l'ensemble plus vaste qu'est la francophonie. Aussi, le 17 septembre 1985, le Conseil de la langue française était-il installé tandis que, le 1er octobre 1985, le Service de la langue française était mis en place.

Le Conseil de la langue française

Le Conseil de la langue française est un organisme consultatif. Présidé par M. le Professeur Joseph Hanse, il est composé d'une quinzaine de membres. Il a pour mission «d'étudier, dans le cadre des orientations définies par le Conseil de la Communauté française et par l'Exécutif, les questions relatives à l'usage de la langue française et à la francophonie» (3). Il est chargé de faire des propositions et des recommandations sur ces questions auprès du ministre de l'Exécutif de la Communauté française ayant la langue dans ses attributions. À ce titre, il prépare notamment une charte sur la langue française.

Le Service de la langue française fait partie de la Direction générale de la culture du Ministère de la Communauté française, et au sein de celle-ci, de la Direction d'administration de la lecture publique, de la promotion des lettres, du livre et de la langue.

Il assume «le secrétariat du Conseil de la langue française et est chargé d'animer et de coordonner les actions des administrations et des organismes privés ou publics qui concourent à la diffusion et la défense de la langue française» (3).

De ce fait, le Service de la langue française est l'organe administratif chargé de mettre en œuvre la politique de l'Exécutif de la Communauté française, envers la préservation et le développement de son patrimoine linguistique, ainsi que l'action dans la francophonie.

La politique actuelle de Monsieur le ministre-président Valmy Féaux, chargé notamment des matières culturelles, s'appuie sur quatre grands objectifs (4) :

- l'adaptation du français aux réalités du monde moderne;
- l'amélioration de la qualité de la langue, principalement dans l'enseignement et l'administration;
- la défense de la langue et de la culture française dans notre pays, avec une attention particulière pour Bruxelles et sa périphérie, de même qu'au sein des populations immigrées;
- le développement des publications en langue française, avec une préoccupation particulière pour les publications scientifiques.

On le voit, le Conseil et le Service de la langue française ne sont pas des organismes voués uniquement à la terminologie. Ils sont chargés d'assurer une politique de la langue dans tous ses

(3) Voir l'arrêté de l'Exécutif de la Communauté française du 25 février 1985, publié au *Moniteur belge* le 17 avril 1985, page 5 331.

(4) Voir l'allocution du ministre-président Valmy Féaux pour l'ouverture du colloque sur *L'histoire de la terminologie* organisé par le Centre de terminologie de Bruxelles, 25/26 mars '88.

aspects. Il n'empêche que le premier des objectifs de la politique linguistique concerne directement la terminologie, considérée dès le départ comme un domaine d'action prioritaire. En effet, le contexte multilingue de la Belgique plaide pour un développement accru de la terminologie. Ce contexte multilingue s'explique, non seulement par la coexistence de trois langues officielles (le français, le néerlandais, l'allemand), mais aussi par une présence importante de l'anglais, dans les milieux industriels, scientifiques et techniques. Cette présence de l'anglais se manifeste aussi à Bruxelles, de par sa vocation de ville internationale.

Toutefois, en matière terminologique, l'action du Service de la langue française ne peut se comparer à celle que mènent des organismes tels que l'Office de la langue au Québec, ou le Secrétariat d'État au Canada. En effet, le Service de la langue française n'est pas un organisme producteur de terminologie (5). Ce n'est d'ailleurs pas là sa mission, et il ne dispose pas de moyens suffisants pour le faire. Son rôle est bien plus un rôle de coordination de la production existant en Communauté française et de diffusion de termes nouveaux vers les publics concernés.

La coordination de la production terminologique

Ce rôle de coordination est essentiel parce que la production terminologique en Belgique est très dispersée, rarement publiée et donc méconnue. Ce phénomène a d'ailleurs été mis très clairement en évidence par M. Lenoble et C. De Schaetzen lors d'un premier rapport sur les activités terminologiques belges (6).

Aussi, dans un premier temps, le Service de la langue française s'est-il attaché à repérer les besoins et les ressources disponibles. Avec ses partenaires du Rint, il a donc participé aux inventaires des travaux en cours et des travaux publiés (7). Il a confié une

première enquête exploratoire à l'Université de Liège (8) pour déterminer les besoins et les ressources terminologiques en Communauté française.

Cette recherche s'est centrée à la fois sur le milieu de l'industrie et des affaires (à partir d'un échantillon de 340 entreprises représentatives des différents secteurs industriels belges) et sur celui des traducteurs professionnels (à partir d'un échantillon de 260 traducteurs). Elle a fait apparaître notamment la difficulté pour les entreprises belges de formuler des besoins précis en terminologie. Les spécialistes (ingénieurs, scientifiques) sont très peu conscients de leur rôle de terminographes. Ils font de la terminologie sans le savoir et ne perçoivent pas nécessairement l'enjeu que représente la francisation du vocabulaire qu'ils utilisent.

Certaines entreprises sont apparues cependant très sensibles à la question terminologique. Cette sensibilité s'est manifestée dans quelques grandes entreprises, conscientes qu'une politique défendant la qualité de la langue française témoignait du prestige de leur firme. Il s'agit là d'un argument qu'il faudra exploiter si l'on veut sensibiliser le monde des entreprises à la francisation de leur vocabulaire.

Cette recherche exploratoire, qui visait à donner un premier aperçu de la situation terminologique dans l'ensemble du tissu industriel belge, a montré que les secteurs de grande technologie étaient les plus productifs en terminologie. Toutefois, afin de repérer avec précision la terminologie grise, il s'est avéré indispensable d'analyser en profondeur quelques secteurs clefs.

Le Centre de terminologie de Bruxelles vient d'être chargé de mener cette analyse approfondie dans les secteurs de la bureautique, de la robotique, de la chimie, de la pharmacologie, de l'architecture et de la construction. Les premières investigations ont déjà permis de repérer des glossaires très spécialisés, à usage interne, qu'il serait utile de publier avec

(5) Le Conseil de la langue française ne produit pas non plus de la terminologie.

(6) M. Lenoble, *Rapport sur les activités terminologiques belges* dans *L'avenir de la langue française* - La documentation française - Paris, 1986.
Voir aussi - C. De Schaetzen, «Terminology in Belgium» dans *Terminet News, Spécial Issue on Benelux Countries*, 17, 1987.

(7) Rint, *Inventaire des travaux en cours et des projets de terminologie* éd. Gouvernement du Québec, août 1987.

(8) Y. Winkin, *Enquête sur les besoins et ressources en terminologie et néologie des langues de spécialité en Communauté française* - Université de Liège - Section Art et sciences de la communication - 1988.

l'appui du Service de la langue française. Encore faut-il briser la résistance des entreprises, peu soucieuses de faire connaître leurs productions à l'extérieur.

L'activité du secteur public en matière de terminologie ne doit pas être négligée non plus. Les administrations disposent en effet d'un service de traduction, chargé prioritairement d'assurer la traduction français-néerlandais / néerlandais-français, des textes juridiques et administratifs. Des glossaires sont constitués au sein de ces services. «Belgoterm», la Banque de terminologie belge, récemment mise en place au sein du Ministère des Affaires économiques, a entre autre, pour objectif, de rendre ces terminologies accessibles à l'ensemble du secteur public.

Au delà de ce vaste travail de repérage des besoins et des ressources, l'action du Service de la langue française s'appuie, dès à présent, sur des experts et des relais institutionnels reconnus pour leur compétence ou leur production en terminologie. Il faut ainsi mentionner le rôle important joué par les instituts de traduction (9), notamment pour l'enseignement des méthodes de terminographie ou de terminologie, et pour la production de glossaires, grâce aux mémoires des étudiants. Signalons d'ailleurs que le secrétariat de rédaction de la revue du Réseau international de néologie et terminologie est assuré par l'Institut supérieur de traducteurs et interprètes de l'État de Bruxelles (Isti), dont les activités d'enseignement et de recherche portent notamment sur la terminologie appliquée à l'informatique. M. Blampain, titulaire du cours de linguistique appliquée et son collaborateur M. Van Campenhoudt, sont chargés d'établir les relations nécessaires avec les différentes universités belges traitant les problèmes terminologiques, pour obtenir informations et articles, et promouvoir ainsi la revue comme instrument de liaison nationale et internationale.

Certains travaux intéressants sont également effectués dans les facultés de philosophie et lettres (philologie romane et philologie germanique), quoique les

méthodes y relèvent davantage de la lexicologie que de la terminologie.

Dans le domaine scientifique et technique, l'Institut belge de normalisation qui a publié plus d'une soixantaine de normes (comprenant chacune une moyenne de trente termes), diffusera prochainement une norme de terminologie française relative aux techniques et au commerce.

Dans le domaine de la terminologie générale, l'Atelier de vocabulaire de Bruxelles, créé régulièrement des termes français, au départ de termes anglais et les publie dans la revue «Question de français vivant», avec le soutien du Service de la langue française.

Enfin, il est utile de mentionner l'étude menée par A. Moulin, à l'Université de Liège, sur les industries de la langue en Communauté française (10) et dont une partie est consacrée à la terminologie.

La diffusion des nouvelles terminologies

En matière de diffusion de termes nouveaux, il faut signaler que la Communauté française dispose, depuis 1978, d'un décret (11) qui impose, dans une série d'actes et de documents émanant principalement du secteur public, l'utilisation de termes français, dès lors qu'ils figurent sur des listes de termes publiées au *Moniteur belge*, dans le cadre de ce décret. Ces listes de termes, constituées à partir de celles élaborées par les Commissions de terminologie française et homologuées par le Cifl, n'ont en fait été publiées qu'une seule fois en 1981 (12). Pourtant, il s'agit là d'un dispositif utile pour avaliser et rendre officielles les terminologies nouvelles, tout en les mettant à la disposition du public.

Soucieux de rendre ce décret plus efficace, le ministre qui a la langue française dans ses attributions, a décidé de le réactualiser. De nouvelles propositions sont actuellement à l'étude au sein du Conseil et du Service de la langue française.

(9) L'Institut Supérieur de l'État des traducteurs et interprètes (Isti), l'Institut libre Marie Haps, l'Institut Cooremans à Bruxelles et l'École des interprètes internationaux à Mons.

(10) A. Moulin, B. Piron et O. D'Hoop, *Les industries de la langue dans la Communauté française de Belgique - Etude d'opportunité, de faisabilité et de mise en marché des produits du traitement de la langue par les machines* - Janvier 1988 - Université de Liège.

(11) Décret du 12 juillet 1978 sur la défense de la langue française, publié au *Moniteur belge* du 9 septembre 1978.

(12) Voir le *Moniteur belge* du 5 février 1981.

La publication de lexiques répond, d'autre part, à un besoin des traducteurs, particulièrement les traducteurs indépendants, soucieux de garder le contact avec l'actualité terminologique, comme l'a montré l'enquête déjà mentionnée. Une collection de petits glossaires, publiés avec le soutien du Service de la langue française, permettrait de diffuser plus largement une production connue de quelques rares initiés. Le Service de la langue française pourra, de même, apporter son aide à la constitution de mini-banques terminologiques à l'intention des traducteurs.

C'est aussi par l'intermédiaire des revues spécialisées des différents milieux scientifiques et techniques que l'on peut sensibiliser ces milieux à la question terminologique et y diffuser de nouvelles terminologies. Dans ce sens, le rôle de l'APPS (Association pour la promotion des publications scientifiques en langue française) peut être utile. Cette association vise, en fait, à encourager le développement de la langue française dans les milieux scientifiques ou industriels. Le bulletin du Rint, de son côté, permettra aussi une meilleure diffusion en Communauté française de Belgique de l'activité terminologique en langue française.

Conclusion

Le module de la Communauté française de Belgique est en train de mettre en place les bases indispensables au développement terminologique en Communauté française. Dans un premier temps, il est essentiel de répertorier la production terminologique peu connue et de la mettre à la disposition des publics intéressés. Il faudra ensuite sensibiliser les milieux industriels et scientifiques à l'enjeu que représente l'utilisation d'une terminologie française pour l'avenir de la langue française et stimuler la production des terminologies nouvelles dans ces secteurs de pointe.

Face à l'ampleur de la tâche, ce module ne peut jouer cavalier seul. Il doit, au contraire, harmoniser son action avec ses partenaires du Rint. C'est dire l'enjeu que représente en Communauté française la participation de ses organismes linguistiques au développement du Réseau international de néologie et terminologie.

*Martine Garson,
Service de la langue française.*

Le module français : le Commissariat général de la langue française

Créé par le décret du 9 février 1984 publié au *Journal officiel de la République française*, le Commissariat

général de la langue française prolonge et renforce les missions qui avaient été confiées au Haut Comité de la langue française, créé en mars 1966. Le Commissariat général de la langue française a pour mission essentielle «d'animer et de coordonner l'action des administrations et des organismes publics et privés qui concourent à la diffusion et à la défense de la langue française».

Pour accomplir cette tâche, le Commissariat général de la langue française «est chargé de mettre en œuvre, par des moyens propres, toutes actions visant la diffusion et la défense de la langue française. Il coordonne notamment les travaux effectués en matière de terminologie, les actions visant à l'enseignement et à la diffusion du français par les moyens autres que scolaires, et les actions menées au plan international pour le développement de l'usage du français».

La coordination terminologique dans l'administration

Le décret du 11 mars 1986 relatif à l'enrichissement de la langue française, vient renforcer et préciser le rôle du Commissariat général de la langue française auprès des administrations centrales.

Sur proposition du Commissariat général, des *commissions de terminologie* peuvent être instituées auprès des ministères. Ces commissions ont pour tâche essentielle d'«établir, pour un secteur déterminé, un inventaire des lacunes du vocabulaire français», et de «recueillir, proposer et réviser les termes et néologismes nécessaires pour désigner les réalités contemporaines». Le Commissaire général (ou son représentant) siège dans les commissions ainsi mises en place (une quinzaine actuellement), il est chargé d'en

France

La coordination terminologique hors de l'administration

coordonner les travaux et de veiller à la diffusion de leurs résultats.

Afin de renforcer et compléter ce dispositif ministériel, le Commissaire général dispose d'une *Commission générale de Terminologie* qu'il préside. Le domaine d'intervention linguistique de la Commission générale concerne en priorité le langage courant lorsqu'une francisation est requise pour des termes ou expressions étrangères et, dans une moindre mesure, pour les vocabulaires de spécialité, lorsque le traitement rapide de certains termes est requis. Par ailleurs, la Commission générale veille à «l'harmonisation des termes ou expressions proposés par les commissions ministérielles».

La plupart des dossiers terminologiques, traités aussi bien par les commissions ministérielles que par la commission générale, font l'objet d'une consultation auprès des partenaires francophones du Rint. Les terminologies sont publiées en France au *Journal officiel* et disponibles sur minitel (1) et elles sont également stockées dans les banques de terminologie (*Termium*, BTQ) (2).

Le Commissariat général de la langue française entretient par ailleurs des liens privilégiés avec des organismes à vocation terminologique : l'Afnor (Association française de normalisation), le Conseil international de la langue française (Cilf), le centre Jacques-Amyot, le Centre de terminologie et de néologie (Inalf-CNRS) (3), Daicadif, et, bien sûr, avec l'Académie française.

La plupart de ces organismes ont signé avec le Commissariat général des ententes par lesquelles ils s'engagent à l'informer des projets conduits en matière linguistique et terminologique; le Commissariat général de la langue française apporte en retour un soutien financier à certains projets. Les représentants de ces organismes sont réunis périodiquement au Commissariat général de la langue française pour s'informer mutuellement des actions en cours et de leurs projets.

De par son mandat officiel de coordination et de concertation en matière de politique linguistique, le Commissariat général anime le «module» français du Rint. Il contribue aux inventaires entrepris par les membres du Réseau, il participe à l'enquête sur les besoins et ressources terminologiques, et il identifie les partenaires français pour mener les travaux terminologiques entrepris par le Rint (terminologie de la robotique, de l'intelligence artificielle, de la mécatronique).

Françoise Algardy,
Commissariat général de la langue française.

(1) Aussi bien dans la banque des néologismes officiels que sur celle de l'Afnor (voir encadré).

(2) Banque de terminologie du Québec.

(3) Institut national de la langue française - Centre national de la recherche scientifique.

<p>Banques terminologiques</p> <p>Nom de la banque : Normaterm.</p> <p>Accès télématique : par minitel, en composant le 3617, code «normaterm»</p> <p>Contenu : 100 000 termes français et anglais avec définitions en français, synonymes et variantes, termes génériques et/ou spécifiques, indication des sources.</p> <p>Domaines principaux : - bâtiment et construction; - chimie, produits alimentaires; - métrologie; - informatique; - qualité; - équipements domestiques et loisirs; - mécanique; - matériaux métalliques et matériaux non métalliques; - santé et environnement; - transports.</p> <p>Origine des données : normes terminologiques françaises et internationales.</p> <p>Maître d'œuvre : Afnor Association française de normalisation Tour Europe - Cédex 7 92080 Paris La Défense.</p>	<p>Nom de la banque : Néologismes officiels.</p> <p>Accès télématique : par minitel, en composant le 3616, code «Joël».</p> <p>Contenu : environ 2 400 termes français avec définition en français, indications grammaticales, domaine, note et équivalent anglais.</p> <p>Domaines principaux : - agriculture et agro-alimentaire; - audiovisuel et publicité; - défense, armement; - économie et finance; - informatique; - justice; - marine marchande, pêches maritimes; - nucléaire.</p> <p>Origine des données : arrêtés ministériels relatifs à l'enrichissement du vocabulaire.</p> <p>Maître d'œuvre : Direction des Journaux officiels 26, rue Desaix 75727 Paris Cédex 15 et Commissariat général de la langue française 32, rue de Babylone 75007 Paris.</p>	
--	---	--

Le module québécois : l'Office de la langue française

Les rapports des Québécois avec la langue française sont d'une nature très particulière. Bien sûr, comme les autres francophones du monde, ils ont apprivoisé leur langue d'une façon toute naturelle dès le premier âge. Mais, au fur et à mesure que les contacts avec l'entourage s'élargissent et que s'accroît la prise de conscience du monde dans lequel ils vivent, les Québécois se trouvent tôt ou tard aux prises avec, d'une part les magnats de la culture nord-américaine, et d'autre part les particularités de la langue parlée et écrite au Québec. Cette situation, amplifiée par une très forte volonté de vivre la modernité en français, a nécessité, au cours des vingt dernières années, plusieurs interventions de nature politique qui ont porté tant sur le statut de la langue française que sur son corpus.

Les objectifs et les activités du Rint nous amènent spontanément à limiter la description du cadre d'intervention de l'Office de la langue française, noyau du Module québécois de néologie et de terminologie, à l'aménagement de la langue elle-même, et plus spécifiquement aux activités d'ordre terminologique. Pourtant dans le contexte québécois, il existe un rapport d'influence très intime entre les activités relatives au statut et celles qui se rapportent au corpus, rapport qui justifie, d'ailleurs, des interventions concertées de l'Office.

La francisation du monde du travail a suscité un besoin énorme de recherche, de production et de diffusion de la terminologie afin de pouvoir nommer correctement en français les réalités reliées aux différents secteurs d'activité économique du Québec. C'est ainsi que s'explique et se justifie la place privilégiée de la terminologie au Québec, laquelle est l'outil de base de la francisation de l'ensemble des institutions québécoises.

L'organisation terminologique

Il ne s'agit pas ici de passer en revue tous les mécanismes de francisation mentionnés dans la législation linguistique, mais de voir qui, outre l'Office de la langue française, produit de la terminologie, dans quel but, avec quels moyens et sous quelle forme.

Les entreprises

Lors de la promulgation de la *Charte de la langue française* en 1977, la plupart des grandes entreprises se sont dotées de services de traduction et de rédaction

dont l'importance était proportionnelle à la taille de l'entreprise. La majorité des services de traduction ont fait appel à une petite équipe de terminologues pour assister les traducteurs dans la recherche terminologique qui relevait du domaine de spécialisation de l'entreprise. Il convient toutefois de mentionner la réduction considérable des effectifs des services de traduction lors de la crise économique du début des années '80.

En raison du caractère plus ou moins urgent que revêt la traduction dans l'entreprise, la recherche est assez succincte et se limite, la plupart du temps, à trouver l'équivalent, parfois une définition. La production terminologique des entreprises se restreint souvent à l'élaboration de fichiers manuels, de publications ou de mini-fichiers informatisés. De plus en plus d'entreprises tendent à automatiser leurs fichiers, ce qui ne les empêche par toutefois de diffuser cette terminologie par le réseau public de la Banque de terminologie du Québec (BTQ). C'est le cas d'IBM qui a mis sur pied, dès 1982, une base de données terminologiques en informatique, ainsi que du Canadien National, de Domtar et de Téléglobe Canada.

Les services de traduction des plus grosses entreprises publient la terminologie spécialisée dans leur domaine. Ainsi paraissent périodiquement des publications terminologiques dans le domaine des télécommunications (Téléglobe Canada et Bell Canada), de l'électricité (Hydro-

Québec

Québec), du transport (Canadien National, Air Canada). La terminologie d'entreprise est également publiée dans des périodiques. Il peut s'agir de bulletins d'une entreprise (ex. *Termino* d'IBM, *C'est-à-dire* de Radio Canada) ou de revues québécoises de nature linguistique (*Circuit*, *Meta*).

En marge de la production des entreprises, il y a celle des associations professionnelles qui produisent de façon plus ponctuelle et sporadique; à titre d'exemple, l'Ordre des comptables agréés : *Bulletin de terminologie comptable*, l'Association des hôpitaux du Canada : *Terminologie et définitions des établissements de services de santé* (français-anglais).

Les cabinets de traduction et les pigistes

Plusieurs cabinets de traduction ont été créés à la suite de la politique de francisation. Ils travaillent non seulement pour les entreprises qui ne disposent pas d'un service de traduction, mais ils traitent également le surplus de travail des grandes entreprises. Comme pour ces dernières, ce n'est que dans les grands cabinets de traduction que l'on trouve de petites équipes de terminologues. Il va de soi que les domaines sont des plus diversifiés et que le résultat de la recherche terminologique est habituellement destiné aux traducteurs des cabinets; il est donc rarement diffusé par des publications, mais il est accessible en partie par la BTQ.

Pour les pigistes, on ne peut pas vraiment parler de production terminologique puisque la recherche n'est en fait qu'un complément de la traduction. Les résultats sont simplement consignés dans des fichiers manuels. Par

ailleurs, plusieurs pigistes s'intéressent de près à la production terminologique afin de tenir leurs connaissances à jour ou de compléter leur fichier personnel.

Le milieu universitaire

La plupart des universités du Québec dispensent un enseignement en terminologie. Le besoin d'aménagements terminologiques a attiré un grand nombre d'étudiants vers cette discipline et la production terminologique est par le fait même combinée avec un objectif de formation. C'est ainsi que plusieurs mémoires de maîtrise sont rédigés par les étudiants, le plus souvent dans des domaines de pointe ou dans des domaines qui leur sont signalés comme lacunaires. A titre d'exemple, à l'Université Laval, huit projets de mémoire sont actuellement inventoriés dans les domaines suivants : intelligence artificielle, pétrole et gaz, énergie solaire, productique, cosmétologie, réadaptation, sciage du bois.

La majorité de la production terminologique en milieu universitaire se fait dans le cadre d'accords de coopération entre l'Office et une douzaine d'universités québécoises et canadiennes. Les accords de coopération signés avec les universités ont trois objectifs principaux :

- l'apprentissage de l'utilisation de la BTQ comme outil de référence;
- la participation des étudiants aux travaux de recherche terminologique systématique et ponctuelle de l'Office de la langue française;
- le stockage et la diffusion de travaux d'étudiants couronnant ainsi leurs efforts en mettant le résultat de leur recherche à la disposition de la communauté québécoise et de la communauté internationale.

Deux fois l'an, un stage est offert aux étudiants. C'est ainsi que ceux qui sont intéressés peuvent parfaire leur initiation à la terminologie en suivant à Québec un stage de formation pratique en terminologie pendant deux semaines. Pendant les quatre à six semaines qui suivent, ils peuvent s'associer à un comité de terminologie animé par un terminologue de l'Office et dont les travaux mèneront à la mise à jour de la BTQ et à la publication d'un vocabulaire ou d'un lexique. L'Office reçoit chaque année une vingtaine de stagiaires.

L'administration publique

D'après la *Charte de la langue française*, l'administration regroupe les organismes gouvernementaux, les municipalités, les établissements de santé et de services sociaux et les institutions d'enseignement. La production terminologique de l'administration est surtout concentrée dans les ministères qui disposent de services de traduction et de terminologie. Il s'agit principalement des organismes suivants : Ministère des Communications, Ministère de l'Éducation, Ministère des Affaires sociales, Ministère du Revenu, Régie de l'Assurance-maladie du Québec, Régie de l'Assurance-automobile du Québec. Les objectifs poursuivis par la production terminologique dans l'administration diffèrent de ceux des entreprises. Alors que ces dernières cherchent un outil de transfert de l'anglais au français, dans l'administration, il s'agit plutôt de recenser et d'uniformiser les terminologies qui posent des difficultés. Dans certains ministères, on retrouve également une fonction de normalisation dont il sera question dans la description des activités de l'Office.

La production terminologique

Les différents rôles de l'Office en regard de la production terminologique

A

cause du mandat qui lui a été assigné par la *Charte*, l'Office joue un rôle de catalyseur auprès

des producteurs de terminologie au Québec et ce, à plus d'un titre. Il joue en effet, des rôles d'animation, de formation, de centralisation et de diffusion de la terminologie. Pour ce qui est de l'animation, elle se concrétise par les comités interentreprises. C'est le cas, par exemple, des comités de terminologie dans le domaine des transports, des produits de la pêche, et même peut-être prochainement de la géomatique. Ce rôle d'animation est également exercé par l'Office auprès de l'administration par les commissions ministérielles de terminologie. Actuellement l'Office anime deux commissions de terminologie, dans le domaine juridique avec le Ministère de la Justice et dans le domaine de la sécurité du revenu avec la Régie des rentes du Québec. D'autres domaines à grand rayonnement tels le transport, l'environnement, la santé et l'éducation sont prévus pour la mise sur pied de commissions ministérielles de terminologie. Le rôle de ces commissions est de faire l'inventaire des termes qui relèvent des secteurs d'activités de ces ministères et de veiller à l'uniformisation et à la diffusion de cette terminologie dans leur propre ministère et dans les autres organismes intéressés par ces domaines.

L'Office joue un rôle de formation

auprès des universités en initiant des étudiants aux méthodes de recherche et de production terminologique ainsi qu'aux outils nécessaires à cette production (fiches, banques de données). La BTQ permet aussi à l'Office de centraliser et de diffuser la production terminologique des entreprises, des cabinets de traduction, des pigistes et des étudiants.

La fonction de normalisation de l'Office est assumée par la Commission de terminologie de l'Office qui émet des avis de normalisation et de recommandation. Ces avis portent sur des dossiers qui lui sont soumis ou sur les publications de l'Office; ils tiennent compte de la terminologie élaborée dans l'ensemble de la francophonie.

Les produits terminologiques de l'Office

L'Office possède un savoir-faire de plus de 20 ans dans la production terminologique et linguistique. Ainsi l'Office peut-il présenter sur le marché terminologique québécois et international une importante gamme de produits que l'on peut structurer autour de trois axes principaux :

- la Banque de terminologie du Québec, avec ses 870 000 fiches (2 000 000 termes) et ses 44 000 fiches d'inventaire des travaux de terminologie, constitue une imposante infrastructure pour la gestion et la diffusion de la terminologie;
- les vocabulaires et les lexiques. À ce jour, l'Office a publié quelque 218 ouvrages (environ 17 ouvrages terminologiques paraîtront d'ici deux ans) qui sont vendus en majorité par les Publications du Québec;
- l'Office vient de mettre au point un nouveau type de produits dits d'implantation terminologique. Ces produits sont en fait des affiches accompagnées de micro-lexiques, ils sont destinés aux travailleurs et travailleuses pour permettre aux terminologies françaises de s'implanter véritablement dans l'usage.

Conclusion

Comme nous venons de le voir, des efforts importants ont été consacrés à la recherche terminologique. Dans l'avenir, le défi de l'aménagement de la langue française au Québec, comme pour l'ensemble de la francophonie, réside surtout dans la création néologique, dont l'importance croissante n'est plus à démontrer. Dans l'environnement québécois, la solution à ce défi nous apparaît comme devant être la structuration et l'animation des composantes naturelles de la production terminologique québécoise constituées par l'administration, les entreprises et les universités. Il est impératif de créer, en concertation, la nouvelle terminologie exigée par les techniques de pointe. C'est à cette tâche que l'Office de la langue française va s'adonner dès l'automne 1989, pour amener ses partenaires à participer aux activités du Réseau international de néologie et de terminologie.

*Jean-Marie Fortin,
Directeur des productions linguistiques et terminologiques,
Office de la langue française.*

Le module suisse : la Chancellerie fédérale de Berne

La terminologie au sein des pouvoirs publics

En Suisse, au niveau des pouvoirs publics, les activités terminologiques ont réellement démarré voici deux ans. Il en a été de même de la formation universitaire en terminologie, formation dispensée par l'École de traduction et d'interprétation de l'Université de Genève. Au cours de ces deux ans, l'administration fédérale a réalisé de notables progrès dans le domaine qui nous occupe.

En novembre 1987, le Conseil fédéral et la Commission des Communautés européennes (CEE) ont conclu un accord de coopération en matière de terminologie, accord qui prévoit pour l'essentiel que l'administration communautaire et l'administration fédérale suisse regroupent leurs fonds terminologiques respectifs dans la banque Eurodicautom

de la CEE. Ces données seront, du côté suisse, accessibles aux services de la Confédération, des cantons et des communes et, du côté de la CEE, aux organes communautaires ainsi qu'aux administrations nationales des États-membres. Aux termes de cet accord, l'administration fédérale a reçu les programmes originaux et les fonds terminologiques d'Eurodicautom en vue de leur implantation sur son propre site informatique. Par ailleurs, la Confédération suisse et la Communauté sont convenues d'œuvrer ensemble au développement des fonds terminologiques d'Eurodicautom et au perfectionnement des logiciels de cette banque.

En automne 1988, les programmes et données d'Eurodicautom ont été implantés dans Termdat, la banque de terminologie de l'administration fédérale. Après une phase d'essai qui a duré trois mois, Termdat est aujourd'hui opérationnelle et peut être interrogée par des utilisateurs dans l'ensemble du pays.

La Chancellerie fédérale a créé, en 1988, un service de terminologie qui s'est vu confier les tâches suivantes :

- administration de la banque Termdat;
- planification et exécution des projets de terminologie en collaboration avec les services spécialisés de l'administration

Suisse

fédérale et d'autres organes participant à Termdat;

- organisation de l'alimentation et de l'interrogation de la banque, de l'acquisition et de l'échange des données, du contrôle de qualité et de la gestion des fonds terminologiques;
- gestion de fichiers auxiliaires (comme par exemple les fichiers des abréviations et des références);
- élaboration des manuels pour ceux qui utilisent et alimentent la banque, ainsi qu'assistance technique;
- formation à la terminologie dans l'administration fédérale;
- enfin, application de l'accord de coopération terminologique avec la CEE et collaboration avec des institutions nationales et d'autres organismes internationaux.

L'activité terminologique de l'administration fédérale devra avant tout mettre l'accent sur la saisie du vocabulaire du droit suisse et international. À cela s'ajouteront les termes et expressions généraux de l'administration, ainsi que les vocabulaires spécialisés des différents services fédéraux, complétés par les contributions des participants externes dans leurs domaines respectifs.

Ainsi donc, l'alimentation de Termdat ne pourra se faire qu'en

collaboration avec les institutions les plus diverses. Sur le plan national, l'administration fédérale entend donc œuvrer au premier chef avec les administrations cantonales, les hautes écoles, les organismes spécialisés, les instituts de recherche. Un pas important a déjà été fait dans cette direction : le canton de Berne, bilingue, qui veut comme la Confédération et pour les mêmes motifs développer rapidement ses propres activités terminologiques, a déjà effectué d'importants préparatifs dans cette voie au titre de son projet Lingua et s'est raccordé à Termdat.

Dans une perspective internationale, l'administration fédérale fonde beaucoup d'espoir sur la collaboration amorcée dans le cadre du Réseau international de néologie et de terminologie ou dans celui de la «Conférence des services de traduction des États d'Europe occidentale», collaboration qui a déjà donné des premiers résultats prometteurs. Quant à la collaboration avec le bureau de terminologie de la CEE (Luxembourg), est-il besoin de dire qu'elle revêt un intérêt tout particulier. Cette collaboration, il vaut la peine de le souligner, a débuté dans les meilleures conditions, grâce à l'excellente ouverture d'esprit manifestée par les services des Communautés européennes.

Le module suisse de terminologie

Pour l'instant, le module suisse est en voie de création. Il devrait comprendre, outre le service de terminologie de la Chancellerie fédérale dirigé par M. Rolf Moos (tél. 031/61 37 32/36 45), d'autres organismes tels que le service de terminologie du canton de Berne, l'École de traduction et d'interprétation de l'Université de Genève ou encore des services de terminologie d'entreprises du secteur privé.

*Jean-Claude Paillard,
Service central de rédaction et traduction en
langue française.*

La terminologie dans le monde arabe : le point de vue tunisien

Nombreuses sont les langues parlées dans l'aire francophone, particulièrement dans les pays du Sud. Au service du développement, le français entend être un relais du transfert des connaissances scientifiques et techniques vers ces régions et favoriser une expression en langue locale. L'actualité terminologique ne peut donc se cantonner aux modules du Réseau international de néologie et de terminologie. *Terminologies nouvelles* se doit d'être sensible à tous les problèmes terminologiques rencontrés ailleurs.

Témoignage d'une réelle volonté d'ouverture, la rubrique *Terminologies du monde* leur réserve une place de choix. Dans les pays du Maghreb, le français vit au contact de l'arabe. Le texte de ce premier numéro décrit, du point de vue de la Tunisie, la situation de cette autre langue de grand rayonnement, elle aussi confrontée au problème de la terminologie et de la néologie.

L'activité intense qu'a connue le monde arabe en matière de traduction pour faire face aux exigences de son développement dans les domaines scientifique et technique a assurément donné lieu à une grande activité terminologique avant même l'apparition de la terminologie comme domaine scientifique spécifique. Cette «terminologie sauvage» n'a certainement pas cessé d'exister et nous pouvons affirmer sans risque d'erreur qu'elle couvre encore un pourcentage appréciable de la terminologie effective qui se fait dans nos pays surtout dans les domaines de pointe où les recherches évoluent très rapidement. Cette terminologie ne peut être que partiellement opérationnelle, puisqu'elle ne représente que les efforts fractionnés des individus et des institutions à la recherche de réponses hâtives et circonstanciées visant à satisfaire des besoins ponctuels sans jamais mener à un travail terminologique systématique. Cette situation de déperdition est aggravée par l'existence de variances linguistiques et terminologiques qui aboutissent à des terminologies concurrentes opposant d'une façon générale le Machrek au Maghreb.

Pour faire face à cette situation, la Ligue des États arabes a créé, au début

des années soixante-dix, le Bureau de coordination de l'arabisation dans le cadre des activités de l'Organisation arabe pour l'éducation, la science et la culture (Alecso), cellule qu'elle a installée à Rabat où avait commencé, au lendemain de l'indépendance, la mise sur pied d'une banque de données lexicographiques dans le cadre de l'Institut d'études et de recherches pour l'arabisation de l'Université Mohamed V (Iéra).

Deux séminaires ont été organisés par le Comité arabe de l'Aupelf, le premier à l'Institut Bourguiba des langues vivantes (IBLV) de l'Université de Tunis (juillet 1978) et le deuxième à l'Iéra, à Rabat (juin 1983) autour des thèmes suivants :

- les problématiques et les méthodologies de l'élaboration des terminologies francophone et arabophone (travaux collectés et édités à Tunis en 1980 par l'IBLV),
- aménagement linguistique et développement relatif à la problématique d'implantation terminologique.

Ces deux séminaires ont abouti à trois constats. D'abord, l'obstacle majeur à l'émergence d'une activité terminologique arabe unifiée et identifiable est le manque de coordination aussi bien à l'échelle nationale dans chacun des pays membres qu'au plan régional. Ensuite, le manque

Terminologies

de moyens humains pour un travail de grande envergure qui aurait nécessité la constitution de nombreuses équipes de terminologues et lexicographes spécialisés. Finalement, le manque flagrant de moyens financiers mis à la disposition des équipes existantes, ce qui réduit les travaux réalisés à une dimension artisanale qui ne permet pas leur diffusion à l'échelle arabe et/ou internationale.

Le manque de coordination dans les activités terminologiques arabes se retrouve au niveau de l'espace linguistique arabe où pas moins de cinq académies se disputent les prérogatives de la modernisation de cette langue et de son adaptation aux exigences du développement. Aux deux académies les plus anciennes, celles de Damas et du Caire, se sont en effet adjointes dans les dernières décennies les académies de Amman, de Riadh et de Rabat. Ces institutions prestigieuses de par les pouvoirs investis en elles dans le cadre des politiques gouvernementales d'arabisation des divers pays arabes souffrent cependant des faiblesses ci-dessus mentionnées, ce qui diminue de leur efficacité et les rend quasiment inopérantes dans le domaine de l'implantation terminologique. C'est surtout le cas de l'Académie du Caire qui, en dépit de ses nombreuses publications, n'a pas atteint le statut de

«point de référence terminologique» visé par sa création.

À ces cinq académies s'est jointe, en 1982, une fondation nationale tunisienne pour «la traduction littéraire et scientifique et la terminologie» : *Beit al-Hikma*. Depuis sa création, une première équipe s'est constituée pour la confection d'une terminologie administrative et juridique. Un second groupe de travail s'est ensuite formé pour l'étude théorique des fondements de la terminologie axée sur les recherches entreprises par les principaux précurseurs arabes et étrangers. Les travaux de ces équipes n'ont pas encore abouti.

Si les résultats des travaux des équipes de terminologie se caractérisent en général par leur lenteur et leur manque de diffusion, cet état des choses n'est pas sans rapport avec la situation de la terminologie arabe au niveau de la formation. La terminologie n'a en effet intégré pour la première fois les cursus universitaires arabes qu'en 1977 à l'IBLV, suivi peu après par l'Institut de traduction et d'arabisation de l'Université de Khartoum. L'essentiel des travaux menés est confié à un personnel formé sur le tas, généralement à partir d'une formation universitaire en linguistique et/ou en langue arabe (ceci dans le meilleur des cas).

En dehors du domaine de la formation proprement dite, il ne faut pas

oublier le travail de normalisation qui s'effectue dans nos pays. La normalisation est, en effet, indivisible de toute implantation terminologique qui se respecte. Au Bureau de normalisation arabe qui dépend de la Ligue des États arabes est venu s'ajouter l'Institut national de la normalisation et de la propriété industrielle (l'Innorpi) à Tunis.

En conclusion, il nous est possible de dire que la terminologie arabe n'est pas encore arrivée à un rang qui devrait être le sien dans les politiques de développement de nos pays. Un grand effort de formation et de diffusion de cette science nouvelle reste à fournir et nécessite les contributions conjointes des institutions universitaires et des lieux de décision gouvernementaux car, contrairement aux autres sciences, la terminologie a besoin d'une vision politique claire et d'un plan d'aménagement linguistique réfléchi et décidé. Sans cela, il ne nous reste plus qu'à assister en spectateurs impuissants à la régression de notre langue bien-aimée qui, faute d'instrumentalisation adéquate, reculera graduellement devant l'invasion des langues des sciences et des technologies.

*Mohamed Maamouri,
Université de Tunis I.*

du monde

P

Publications

Depuis plusieurs années déjà, l'Atelier de vocabulaire de Bruxelles et la Maison de la francité mènent une action conjointe pour la défense et la promotion de la langue française : débats et discussions, diffusion de l'information, recherche de collaborations, néologie et traitement des anglicismes, etc. Un bulletin trimestriel, *Questions de français vivant* sert de relais à ces multiples travaux et fait écho à toute manifestation d'intérêt, qu'elle soit publique ou privée.

On annonce la publication des *Actes du colloque sur l'histoire de la terminologie* organisé par le Centre de terminologie de Bruxelles en mars 1988. Cet ouvrage peut être commandé au Ciltf (rue de Lille, 103 - 75007 Paris - France) au prix de 140 FF ou 900 FB.

L'Office de la langue française prévoit de publier, en juin 1989, les ouvrages suivants :

- *Vocabulaire des scieries;*
- *Vocabulaire de la mécanisation forestière;*
- *Inventaire des travaux terminologiques récents (publiés et à diffusion restreinte).*

C

Congrès, colloques et séminaires

Colloque *Terminologie et industries de la langue*, Paris, 19-20 janvier 1989.

Ce colloque, organisé par le Centre de terminologie et de néologie de Paris, a réuni près de deux cents participants. C'est dire l'intérêt suscité par le sujet. Pas moins de trente communications en deux jours ont permis de souligner la diversité des approches et peut-être surtout l'importance du chemin à parcourir. Les scientifiques y côtoyaient les responsables de la terminologie au sein de grandes entreprises, les professionnels de la traduction comme les représentants des sociétés qui commercialisent les produits des industries de la langue.

Il a été permis de constater le foisonnement encourageant et angoissant des initiatives, l'avancement ou l'archaïsme de certaines démarches, les doubles emplois, l'audace ou la timidité des institutions qui investissent dans ces travaux. Au total, une heureuse initiative qui doit être certainement renouvelée, mais qui devrait alors reposer sur une sélection plus rigoureuse des interventions et sur l'utilisation de moyens techniques de qualité garantissant la communication entre les participants.

Daniel Blampain
Professeur à l'Institut supérieur de l'État de traducteurs et interprètes, Bruxelles.

En bref

À l'occasion du 57^e congrès de l'Association canadienne-française pour l'avancement des sciences (ACFAS), l'Office de la langue française organise, dans le cadre du 9^e congrès de l'Association québécoise de linguistique, un mini-colloque sur les *Systèmes de classement des données terminologiques, traductionnelles et linguistiques*. Cet atelier aura lieu à l'Université de Québec à Montréal le 17 mai 1989 et réunira des participants de l'Office de la langue française et d'autres organismes nationaux et internationaux.

Le congrès des sociétés savantes se tiendra à Québec, à l'Université Laval, en mai 1989. À cette occasion, les sociétés suivantes tiendront leur congrès annuel :

- Association canadienne de linguistique, du 27 au 30 mai;
- Association canadienne des rédacteurs techniques et scientifiques, les 28 et 29 mai;
- Association canadienne de traductologie du 28 au 30 mai.

9th International Workshop on Expert Systems and their Applications, Avignon (France), du 29 mai au 2 juin 1989. Le thème de ce colloque : *Les systèmes experts et leurs applications*. Pour plus d'informations, s'adresser à Jean-Paul Rault, EC2, 269-287, rue de la Garenne, 92000 Nanterre, France, tél. : (33.1) 47 80 66 29.

10th Finnish Summer School of Linguistics, Jyväskylä (Finlande), du 5 au 9 juin 1989. Le thème de cette rencontre : *Systematic Linguistics*. S'adresser à Salme Vaaraniemi ou à Kari Sajavaara, Department of English, University of Jyväskylä, 40100 Jyväskylä, Finland.

First Joint International Conference of the ALLC (Association for Literacy and Linguistic Computing) and the ICCH (International Centre for Computing in the Humanities), Toronto (Canada), du 6 au 10 juin 1989. Les langues utilisées lors de cette rencontre seront le français et l'anglais. Adresse : Professor Ian Lancashire, ALLC-ICCH Conference, Centre for Computing in the Humanities, University of Toronto, Toronto (Ontario), Canada. M5S 1A5, tél. : + 1 (416) 978-4238.

16th International Systematic Congress, Helsinki (Finlande), du 12 au 16 juin 1989. Le colloque traitera des sujets suivants : *Developments in Systematic and other Functional Theories of Language. Developments in Areas of Stylistics, and Issues in Applied Linguistics and Foreign Language Teaching*. Adresse : Dr Eija Ventola, University of Helsinki, Fabianinkatu 26, 00100 Helsinki, Finland.

4th International Conference on Minority Languages, Fryske Academy, Leeuwarden (Pays-Bas), du 20 au 24 juin 1989. Les thèmes seront *Comparative Research on Minority Languages and Development of Theories*. Le colloque portera particulièrement, mais non exclusivement, sur les langues des minorités des Pays-Bas, de la Grande-Bretagne, de l'Irlande et des Pays du Nord. Adresse : 41CML, Fryske Academy, c/o Durk Gorter, Doelestrijtje 8, 8911 DX Leeuwarden, Netherlands.

27th Annual Meeting of the Association for Computational Linguistics, Vancouver (Canada), du 26 au 29 juin 1989. S'adresser à D. Walker (ACL). Bellcore, MRE2A379, 445 South St., Box 1910, Morristown, NJ 07960, USA.

MT Summit II, Munich (RFA), du 16 au 18 août 1989. Ce colloque est entièrement consacré aux différents systèmes de traduction automatique comme Metal, Systran, Logos, Hicats, Tauras, Rosetta, Mu-2 System, ODA, CMU, Europa. L'avenir de la traduction automatique sera discuté en fonction d'une Europe sans frontières, «l'objectif 1992». On présentera aussi des démonstrations de certains systèmes. Adresse : MT Summit II c/o H. Strohl-Goebel, Deutsche Gesellschaft für Dokumentation e.V. (DGD), Westendstrasse 19, D-6000 Frankfurt am Main 1, tél. : 49- 69-740805.

IJCAI 89. The Premier Forum for International Scientific Exchange and Presentation in AI Research, Détroit, Michigan (USA), du 20 au 26 août 1989. Ce colloque est parrainé par l'International Joint Conferences on Artificial Intelligence Inc (IJCAI) et l'American Association for Artificial Intelligence (AAAI). Adresse : Dr. N.S. Sridharan, FMC Corp., Central Engineering Laboratories, 1205 Coleman Ave., Box 580, Santa Clara, CA 95052, USA, Tél. : +1 (408) 289 0315.

La XIII^e Biennale de la langue française se tiendra à l'Université Laval, à Québec, du 20 au 24 août 1989, sous le thème *Exprimer la modernité en français*.

Dans le cadre de son certificat de terminologie, le Centre de terminologie de Bruxelles organise deux sessions de cours : *Terminologie et terminographie* du 20 au 23 août 1989 et *Documentation et terminotique*, du 11 au 14 septembre 1989. Inscriptions : Institut libre Marie Haps - Cours du soir - rue d'Arlon, 11 - 1040 Bruxelles - Belgique - tél. : (02) 511 92 92.

7th European Symposium on Language for Special Purposes, Budapest (Hongrie), du 21 au 26 août 1989. Ce colloque est organisé par le Committee for Applied Linguistics of the Hungarian Academy of Sciences et l'Institute for Modern Languages of the Budapest Technical University, sous les auspices de la AILA Commission for LSP. Il aura pour thème : «*LSP Comprehension and Communication*». Adresse : OTP - Penta Tours - LSP, Bajcsy Zsilinszky ut 12. H-1051 Budapest, Hungary, tél. : /361/382-099.

4^e Colloque international de didactique du français langue maternelle, Genève (Suisse), du 27 au 30 septembre 1989. Adresse : DFLM, 10, rue Molitor, 75016 Paris, France.

6^e Colloque international des études créoles, Cayenne (Guyane), du 28 septembre au 5 octobre 1989. Le thème de ce colloque sera *Monde amérindien, monde créole, monde africain*. Les communications traiteront des sujets suivants : 1) endogénéité, exogénéité, soit «le rôle des facteurs endogènes par opposition à celui des facteurs exogènes dans la genèse, le développement et la structure actuelle des langues, cultures et sociétés amérindiennes, créoles et africaines»; 2) problèmes identitaires; 3) économie des ressources humaines. «Dans la perspective globale du développement en milieu amérindien, créole et africain, il s'agira donc d'ouvrir un double débat portant à la fois sur la prise en compte des réalités culturelles, sociales et linguistiques dans la définition de politiques de développement, et sur le poids économique, en termes de coût et de rentabilité sociale, de cette intégration des identités nationales».

International Conference on Vocabulary and Applied Linguistics, Lyon (France), les 29 et 30 septembre 1989. Pour plus d'informations, s'adresser à P. Arnaud ou à H. Béjoint, CRTT, Université Lumière de Lyon 2, 86, rue Pasteur, 69365 Lyon, cedex 7, France.

II Symposium sur la transnationalisation de la terminologie scientifique et technique, Varsovie (Pologne), du 20 au 22 octobre 1989. Sous le thème *La terminologie internationale rapproche les nations*, ce symposium ainsi qu'une Conférence pour la signature de la convention sur l'échange international des néologismes scientifiques et techniques sont organisés par l'OIUNT (Organisation internationale d'unification des néologismes terminologiques) et par la BMTI (Banque mondiale des termes internationaux). Les principaux sujets traités seront : 1) la terminologie et les activités de l'Onu et de l'Unesco; 2) la création d'un réseau notionnel universel; 3) le réseau des notions dans les langues nationales et internationales; 4) la définition des termes spécialisés à l'échelle internationale; 5) l'enregistrement des néologismes à l'échelle nationale, régionale et mondiale; 6) la terminologie en cours d'études, en cours de recherches scientifiques et dans la traduction; 7) la terminologie

internationale dans le processus de communication et le progrès de la civilisation; 8) l'ISO/TC37 - Infoterm, et le problème de la transnationalisation des terminologies; 9) les banques terminologiques et leur coopération dans le monde d'aujourd'hui et de demain.

International Conference on Computer Processing of Chinese and Oriental Languages, Pékin (Chine), du 8 au 11 novembre 1989. Ce colloque est organisé par la Chinese Language Computer Society et la Chinese Information Processing Society. Adresse : Dr Bai Jianwei, Hunan Association for Science and Technology, 1 Dong Feng Road, Changsha, Hunan, China.

9th World Congress on Applied Linguistics, Cassandra-Halkidiki (Grèce), du 15 au 21 avril 1990. Le thème de ce colloque : *Applied Linguistics, International Understanding and Peace Education*. Adresse : Professor Stathis, Efsthathiadis, PO Box 652, Aristote University, GR-540 06 Thessaloniki.

5th International Conference on the History of Linguistics, Galway (Irlande), du 1er au 6 septembre 1990. Adresse : Dr Anders Ahlqvist, 5. ICHOLS Organizer, University College, Galway, Ireland, tél. : + 353 91.

S

Séminaire méthodologique du Rint

La situation linguistique des États membres du Rint et les problèmes d'aménagement linguistique qu'ils ont à résoudre sont très différents. Il est donc tout à fait naturel que les pratiques terminologiques préconisées par chacun s'inscrivent dans des traditions distinctes. Cependant, la perspective de travaux terminologiques menés en commun rend nécessaire l'harmonisation des méthodes.

Lors de sa deuxième réunion, le Comité d'orientation du Rint a décidé d'inscrire à son programme d'action un séminaire méthodologique sur la terminologie. Ce séminaire, dont la première partie se tiendra à l'occasion de la prochaine réunion du Rint, vise deux grands objectifs.

Dans un premier temps, il s'agira de décrire les différentes pratiques de la terminologie, de façon à mettre en relief les points communs et les points divergents. Dans un second temps, il faudra tenter de dégager un consensus méthodologique et de formuler des principes directeurs du travail terminologique applicables aux travaux menés au sein du Réseau.

Outre les représentants des modules actuels du Rint, le séminaire rassemblera des experts en provenance du Maghreb et de l'Afrique noire.

L'organisation et le suivi de cette manifestation ont été confiés à l'Office de la langue française. Toute demande de renseignements à ce sujet doit être adressée à cet organisme.

*Louis-Jean Rousseau
700, boul. Saint-Cyrille Est
Québec (Québec) Canada.*

Ce premier numéro de *Terminologies nouvelles* vous procure un avant-goût de ce que sera la revue du

Réseau international de néologie et de terminologie. Dès à présent, vous connaissez tout de l'histoire du Réseau, de ses projets et de l'activité de ses modules nationaux.

Terminologies nouvelles proposera des thèmes d'étude qui pourront être développés dans la future section scientifique de la revue. Ainsi, le prochain numéro sera consacré à *l'enseignement de la terminologie*. La date limite de réception des articles* est fixée au 31 août 1989, pour une parution en décembre.

Si vous êtes intéressé par l'actualité terminologique, la mise en œuvre et l'évolution de cette discipline dans la francophonie, vous souhaitez sans aucun doute recevoir les prochains exemplaires de *Terminologies nouvelles*. Pour ce faire, renvoyez le talon ci-dessous à l'adresse du module belge, responsable de la publication.

Terminologies nouvelles

Service de la langue française
Ministère de la Communauté française
Galerie Ravenstein, 4
1000 Bruxelles
Belgique

Je soussigné (nom)

adresse :

* Le secrétariat de rédaction, assuré par l'Institut supérieur de l'État de traducteurs et interprètes (Bruxelles), vous communiquera les normes de présentation des manuscrits. Ecrivez à l'adresse mentionnée ci-dessus.

souhaite recevoir gratuitement la revue *Terminologies nouvelles*.

Ce numéro a été préparé
par Martine Garsou,
Service de la langue française
en collaboration
avec Marc Van Campenhoudt,
Institut supérieur de l'État
de traducteurs et interprètes
sous la direction de Marc Quaghebeur,
Services de la promotion des lettres
et de la langue française,
Ministère de la Communauté française
de Belgique.

Conception :
Junius, Alternatives théâtrales

Photocomposition :
Para\$raphe

Imprimé en Belgique
par Nevada

Édit. resp. :
René Goffinet, Galerie Ravenstein 4,
1000 Bruxelles, Belgique.

Adresses des organismes membres du Rint

Canada

Secrétariat d'État du Canada
Rue Eddy, 15
Hull (Québec)
K1A 0M5
Canada
tél. : (819) 994-5954

France

Commissariat général de la langue
française
Rue de Babylone, 32
75700 Paris
France
tél. : 42 75 89 06

Communauté française de Belgique

Ministère de la Communauté française de
Belgique
Service de la langue française
Galerie Ravenstein, 4
1000 Bruxelles
Belgique
tél. : (02) 513 94 40

Québec

Office de la langue française
Bd Saint-Cyrille Est
Québec (Québec)
G1R 5G7
tél. : (418) 643-4144

Suisse

Chancellerie fédérale
Service central de rédaction et traduction
en langue française
Palais Fédéral Ouest
3000 Berne
Suisse
tél. : 41 31-61 37 32

Coédité par :
l'Agence de coopération culturelle et
technique
et la Communauté française de Belgique
(Service de la langue française
du Ministère de la Communauté française
de Belgique
et Commissariat général aux relations
internationales)



COMMUNAUTÉ FRANÇAISE
DE BELGIQUE